

Le deuil et la souffrance des

DRAME. « Le Parisien » - « Aujourd'hui en France » est revenu dans les villages de Vendée traumatisés par le passage de la tempête Xynthia dans la nuit du 28 février. Les habitants se préparent à de longs mois de difficultés.



LA FAUTE-SUR-MER ET L'AIGUILLON-SUR-MER (VENDÉE)
DE NOS ENVOYÉS SPÉCIAUX

L'été, sur le parking du boulevard de la Forêt à La Faute-sur-Mer, les voitures des vacanciers roulent à touche-touche pour trouver une place. Quinze jours après le passage de Xynthia, la tempête meurtrière qui dans la nuit du 28 février a ôté la vie à 53 personnes en France, dont plus de la moitié dans ce petit village sud-vendéen, on dirait une immense décharge à ciel ouvert.

Les équipes de bénévoles servent toujours 400 repas chauds chaque midi

« Les gens vident leurs maisons sur les trottoirs, on récupère tout, puis on trie ici, avant de dispatcher vers les déchetteries de la région », explique Mario Guzzo, éducateur spécialisé d'un centre d'adaptation par le travail. Ses pupilles, six adultes handicapés mentaux, ont d'eux-mêmes demandé à participer au nettoyage du village, bénévolement, pendant



LA FAUTE-SUR-MER (VENDÉE), JEUDI. La petite station balnéaire ressemble par endroit à une immense décharge à ciel ouvert. Les agents municipaux entassent sur un parking les appareils électroménagers laissés sur les trottoirs.

(LP/PHILIPPE DE POULPIQUET.)

trois jours. Au ballet des ambulances, des véhicules de pompiers, de la sécurité civile ou de militaires venus parer à l'urgence, a succédé celui des entreprises d'assainissement de l'eau, d'EDF, de la téléphonie mobile.

La vie reprend cahin-caha. Mais les élus locaux ainsi que les équipes de bénévoles, qui servent toujours 400 repas chauds chaque midi au gymnase de L'Aiguillon, sont toujours sur le pied de guerre. Les arrê-

tés municipaux de mise en péril fleurissent sur les murs des demeures qui ont été inondées (près de 300 à ce jour) avant qu'elles ne s'effondrent, comme l'hôtel du Commerce. Symbole de L'Aiguillon depuis plus d'un siècle, il a rendu l'âme mercredi dernier.

Deux semaines après le drame, « Le Parisien » - « Aujourd'hui en France » a constaté qu'ici, après le temps de l'urgence est venu celui de l'écoute, du deuil et du soutien. Partout, au

café, sur les trottoirs, les habitants, lorsqu'ils se croisent, évoquent la catastrophe. « On parle beaucoup, ça aide à avoir faim », sourit une bénévole du gymnase.

Quant à l'avenir, Dominique Souchet et Véronique Besse, deux députés de Vendée, ont déposé la semaine dernière sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à durcir la réglementation actuelle sur la construction en zone inondable, pour

« mieux garantir à l'avenir la sécurité des personnes ». Et si aujourd'hui La Faute-sur-Mer panse ses plaies, certains de ses habitants promettent déjà de saisir la justice pour faire toute la lumière sur les responsabilités de la municipalité en matière de délivrance de permis de construire. Les 29 morts du village habitaient tous dans des zones que l'équipe municipale, en place depuis quatre mandats, savait submersibles.

ANNE-CÉCILE JUILLET

« S'il le faut, nous irons en justice »

THIERRY BERLEMONT ● habitant de La Faute, au sujet de l'attribution des permis de construire dans des zones inondables

LA FAUTE-SUR-MER
DE NOS ENVOYÉS SPÉCIAUX

Elle a enflé lentement auprès des habitants de La Faute-sur-Mer. Puis la polémique a fini par éclater, révélée vendredi au grand public par le quotidien « Libération ». Au centre de toutes les discussions, le maire de la commune, René Marratier, sa première adjointe, Françoise Babin, chargée de l'urbanisme et ancienne propriétaire d'une agence immobilière fautaïse, et Philippe, le fils de cette dernière, qui a repris l'agence familiale, promoteur par ailleurs. En face, Annette Anil, ancienne candidate sur une liste d'opposition aux dernières municipales. Depuis plusieurs années, elle dénonce les agissements pour le moins douteux de l'équipe Marratier, en place depuis vingt ans.

« La mère signait les permis de construire pour que le fils puisse vendre ses lotissements, tandis que l'entreprise de camions du maire transportait les remblaiements et que tout le monde savait que les terrains étaient submersibles », ex-



LA FAUTE-SUR-MER, JEUDI. Thierry ne souhaite désormais qu'une chose : que sa maison soit rasée et qu'il soit exproprié.

(LP/PHILIPPE DE POULPIQUET.)

plique un habitant, installé depuis quatorze ans sur la commune. Il a vu les maisons pousser dans la « cuvette » de La Faute comme des champignons. Une centaine au total : les villages des Doris, des Voi-

liers et Océanides. C'est précisément ici que la plupart des victimes de Xynthia habitaient.

« L'équipe Marratier connaissait tellement bien le danger que depuis quatre ans elle faisait signer des décharges aux propriétaires qui demandaient des permis de construire dans ces coins-là », complète Thierry Berlemont. Sa maison, située dans le lotissement Océanide II, a été ensevelie sous 2,40 m d'eau. Avec sa femme, Chantal, et ses deux adolescentes de filles, ils ont cru voir leur dernière heure arrivée.

« Ici c'était le paradis. Jamais on n'aurait imaginé une inondation aussi forte »

« Mais on ne peut pas incriminer uniquement l'équipe municipale. Les permis de construire, ils sont aussi validés en plus haut lieu. On savait tous. Même nous qui avions acheté un terrain derrière la digue, on voyait les bateaux de pêche passer au-dessus de nos têtes l'été, avec

les grandes marées. L'eau arrivait à 20 cm du haut de la digue. Et pourtant, on a construit quand même. Ici c'était le paradis. Jamais on n'aurait imaginé une inondation aussi forte. » Avec son épouse, ils ont participé, vendredi soir à une réunion entre sinistrés, pour simplement se retrouver autour d'un verre. « Mais des réunions, il y en aura d'autres, poursuit Thierry. Parce que, s'il le faut, un collectif de sinistrés se montera, et pour porter cela devant les tribunaux. Non pas pour accabler, mais pour que les responsabilités de chacun soient définies et assumées. » Avec son épouse, aujourd'hui ils ne souhaitent plus qu'une chose : que leur maison soit rasée et qu'ils soient expropriés. Pour poursuivre leur vie à La Faute, mais « plus dans cette cuvette qui aurait du rester à l'état naturel ».

Contactés à plusieurs reprises par « Le Parisien » - « Aujourd'hui en France », René Marratier, Françoise et Philippe Babin ont refusé de répondre à nos questions. Le maire de La Faute-sur-Mer était sur le point, vendredi, de s'arroger les services d'un avocat parisien.

A.-C.J.

CLÉS

■ **Le bilan de la tempête** est de 53 morts et 7 blessés graves en France. Plus de la moitié des décès sont survenus à La Faute-sur-Mer, station balnéaire du sud de la Vendée. Par ailleurs, 7 personnes sont décédées en Allemagne, 3 en Espagne, 1 au Portugal et une autre en Belgique.

■ **52 000 ha de terres agricoles** ont été inondées d'eau salée. La Charente-Maritime est particulièrement touchée avec 45 000 ha, soit 10 % de ses terres cultivables. Une aide d'urgence de 5 millions d'euros a été débloquée.

■ **20 millions d'euros** ont été alloués aux ostréiculteurs pour aider à la reconstitution de leur matériel. Les 1 200 ostréiculteurs de Charente-Maritime assurent à eux seuls 43 % de la vente des huîtres creuses en France.

■ **Un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle** a été signé pour les communes de Vendée, Charente-Maritime, Vienne et Deux-Sèvres et 62 communes de Loire-Atlantique et de Gironde. « Les demandes pour les autres départements devraient faire l'objet d'un arrêté dans les tout prochains jours », a assuré le ministère.